

CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR LA CREATION ET LA PUBLICATION DE CONTENU SUR LA PLATEFORME TERRE DE SPORTS 87

La plateforme [Terre de Sports 87](#) a vocation à promouvoir les disciplines sportives fédérales du territoire de la Haute-Vienne. Ce site internet est une création du Conseil Départemental et du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Haute-Vienne. La plateforme est à destination du grand public. Elle est complètement gratuite.

1

1- LE CONCEPT

La valorisation des disciplines consiste à la création d'une page, intégrée au sein d'une des catégories définies par le CDOS et le Conseil Départemental. Chaque page contient des éléments descriptifs, ainsi qu'une vidéo de présentation (entre 1 et 4 minutes). Chaque page discipline peut également contenir des séances vidéo à faire chez soi afin d'encourager le grand public à pratiquer une activité physique.

2- LES PREREQUIS

La plateforme est ouverte aux associations du territoire qui souhaitent valoriser une discipline sportive. Afin d'être publiés sur la plateforme, les acteurs s'engagent à :

- Être une association sportive, ou un comité départemental sportif, loi 1901.
- Être affilié à une Fédération Sportive membre du CNOSF.
- Proposer une activité sportive encadrée sur le département de la Haute-Vienne.

3- LES ENGAGEMENTS

Toutes les associations disposant des prérequis ci-dessus, peuvent proposer des vidéos de présentation de discipline, et/ou des séances à faire à domicile.

Le site Terre de Sports 87 est une plateforme collaborative. Les associations ou comités qui souhaitent être associés à la démarche doivent respecter les engagements suivants :

- Envoyer la fiche descriptive de la discipline parfaitement complétée.
- Envoyer les mises à jour des données chiffrées (nombre de licenciés, de clubs et de communes ou la discipline est pratiquée) chaque année.

- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour proposer une nouvelle vidéo (de présentation ou de séance à faire chez soi), au moins 1 fois par semestre.
- S'assurer que les coordonnées des clubs / de son club sont bien présentes (et à jour) sur l'annuaire « [Mon club près de chez moi](#) ».
- Respecter le cahier des charges de publication d'un nouveau contenu sur la plateforme Terre de Sports 87.

A noter : Certaines fédérations nationales ont choisi de partager avec nous les contenus de leurs propres plateformes, il est ainsi possible de solliciter vos fédérations et d'utiliser des contenus fédéraux. Attention toutefois à bien obtenir l'accord de sa fédération, pour éviter tout litige.

2

Pour l'association ou le comité
(Nom Prénom, et signature précédée de la mention « lu et approuvé »)